

A stack of several old, worn books is visible on the left side of the slide, partially obscured by a dark grey vertical bar.

CEFIR

CEGEP ÉDOUARD-MONTPETIT

Centre
d'expertise et de
formation sur les
intégrismes religieux et la
radicalisation

Islamophobie : Définition et enjeux

Steve Medeiros, Professeur-praticien au CEFIR
Professeur de sociologie au cégep Saint-Jean-sur-Richelieu

2017-07-05

Structure de la présentation

1. Origine et définitions courantes
2. Approches théoriques
3. Débat sur la religion au Québec
4. Définition et autres concepts associés
5. Discussion et exercices



1. Introduction

- Selon Hajjat et Mohammed (2016), le concept apparait au début du XXe siècle par un groupe spécialisé dans les études de l'islam ouest-africain dans le cadre d'un projet de domination coloniale.
- Alain Quellien (1910) : « *from the notion that islam is the implacable enemy of the Europeans* ».
- Définition étymologique : la peur (ou la crainte) de l'islam.
- Définition usuelle : hostilité envers l'islam et les musulmans.



1.1 Le rapport runnymede

- En 1997, le rapport donne une reconnaissance publique et politique au concept d'islamophobie.

Propose huit points fermés (closed view) :

1. L'islam est perçu comme monolithique et statique, plutôt que divers et dynamique.
2. L'islam est perçu comme autre et séparé, plutôt que similaire et interdépendant.
3. L'islam est perçu comme inférieur, et non comme différent.
4. L'islam est perçu comme un ennemi, et non comme un partenaire.
5. Les musulmans sont perçus comme manipulateurs, et non comme sincères.
6. La discrimination raciale contre les musulmans est défendue, au lieu d'être contestée.
7. Les critiques de « l'Occident » par les musulmans sont rejetées, et pas considérées.
8. Le discours antimusulman est perçu comme naturel et non problématique.



1.2 La critique du rapport Runnymede

Selon Chris Allen (2010)

1. L'islamophobie est envisagée comme phénomène nouveau et ahistorique .
2. Propose une vision peu nuancée du phénomène qui conduit toute critique du dogme religieux comme un discours islamophobe.
3. Ne permet pas de différencier la critique de la religion musulmane et la stigmatisation des musulmans.



1.3 Un concept contesté

Selon Hajjat et Mohammed (2016), quatre arguments sont avancés pour disqualifier le concept d'islamophobie.

1. Notion inventée par les mollahs iraniens afin d'interdire le blasphème.
2. En lien avec le suffixe phobie qui renvoie à l'idée de peur irraisonnée.
3. Terme ambigu qui devrait être remplacé par racisme antiarabe ou antimusulman.
4. Un outil de censure qui limite la liberté d'expression et plus particulièrement la critique des religions.



2. Approches théoriques

Selon Hajjat et Mohammed, quatre approches peuvent être regroupées.

1. L'islamophobie comme idéologie raciste.
2. L'islamophobie comme processus de racialisation / altérisation des musulmans et articulation / imbrication entre race et religion.
3. L'islamophobie comme perspective historique et géographique.
4. L'islamophobie comme discours lié aux questions de genre et de sexualité.



2.1 comme idéologie raciste

Selon Miles et Brown (Racism, 2006, p. 166), l'idéologie raciste, possède trois composantes :

1. Un programme politique interdépendante d'une idéologie nationaliste qui offre un cadre d'interprétation des relations de pouvoir.
2. Un ensemble de préjugés, opinions et attitudes tenues par un groupe.
3. Un ensemble de pratique d'exclusion résultant de préjugés.



2.1.1 Néoracisme

- Les conceptions contemporaines du racisme considèrent moins l'hérédité biologique comme principe hiérarchique, mais plutôt « l'irréductibilité des différences culturelles » comme facteur d'incompatibilité entre les ensembles humains.
- Aussi appelé racisme culturel.



2.2 comme processus de racialisation

- Processus qui s'inscrit par une **assignation identitaire** par laquelle « une des composantes de l'identité des individus prend le dessus sur toutes les autres, à la suite de son interpellation dans le cadre d'un rapport de pouvoir » (Antonius, 2008).
 - Autrement dit, peu importe leurs caractéristiques individuelles, ce processus renferme ces individus dans une identité commune qui rend légitime, par le fait même, leur exclusion ou marginalisation.
 - Processus similaire au concept de stigmatisation.



2.2.1 Processus d'altérisation

- Implique la construction de l'identité d'un groupe par la comparaison avec un autre groupe.
- Fait référence à un groupe d'appartenance (ou endogène) désigné par le « Nous » versus un groupe exogène désigné généralement par « Eux ».
 - Peut se présenter comme « l'idée que les gens modernes, éclairés et laïques doivent se protéger contre les gens prémodernes et religieux, dont la loyauté à la tribu et à la communauté a préséance sur les engagements envers l'État de droit » (Razack, 2008).



2.3 Comme perspective historique et géographique

- L'islamophobie est présentée comme le produit d'une division du travail internationale qui tire ses sources de l'impérialisme occidental.
- Selon Stanley Cohen (1972. P.9), l'islamophobie peut exprimer une *panique morale* lorsqu'une communauté perçoit qu'un groupe représente une menace pour les valeurs et les intérêts d'une société.



2.4 comme discours lié au genre et à la sexualité.

- Approche qui s'intéresse aux revendications féministes et homosexuelles des sociétés occidentales comme facteur de stigmatisation de la communauté musulmane.
- Dans cette perspective, le discours islamophobe véhicule des stéréotypes en lien avec ces enjeux.
 - L'homme musulman : violent, sexiste, antisémite, homophobe, etc.
 - La femme musulmane : soumise (si elle porte le voile) et émancipée (si elle critique l'islam conservateur).



3. Le contexte social au Québec

- Les sociétés occidentales sont traversées par un questionnement sur la diversité culturelle et le « vivre ensemble ». De plus, le Québec se perçoit comme un peuple minoritaire dans l'espace nord-américain.
- Deux visions s'opposent dans ce débat. La première que nous nommons républicaine et la seconde, par pluralisme libéral.
- Ce ne sont pas des positions incommensurables, mais plutôt l'application de certains principes qui structurent notre société qui sont interprétée différemment.
 - Soit l'égalité, l'individualisme et la laïcité.



3.1 Égalité républicaine

- Selon la position républicaine, les individus ont des droits égaux dans la mesure qu'ils sont des citoyens d'une nation.
- Peut impliquer une forme d'universalisme qui rend suspecte les revendications culturelles minoritaires perçues comme une forme de repli communautaire.
- Vision plus réfractaire à un discours religieux si celui-ci est perçu comme véhiculant des valeurs prémodernes.



3.2 Égalité libérale

- Selon la position libérale, l'égalité peut impliquer un traitement différent entre les individus de manière à répondre à leurs besoins spécifiques.
 - Les accommodements raisonnables (et religieux) sont perçus comme des pratiques qui favorisent l'intégration sociale des groupes minoritaires.
 - Corresponds à des droits et non à des privilèges.



3.3 Individualisme

Peut être interprété comme un système de valeur qui apparait dans la modernité et qui implique la reconnaissance de la singularité et l'autonomie de la personne.



3.4 Individualisme et visions

- La vision républicaine conçoit cette autonomie comme une action par laquelle l'individu s'affranchit du contrôle exercé par la tradition et les liens communautaires.
 - Davantage critique envers un discours religieux traditionnel.
- La vision pluraliste libérale est plus ouverte aux différentes conceptions religieuses à la condition que l'adhésion religieuse soit librement consentie.
 - L'individu est libre de choisir ses croyances même si elles apparaissent suspectes aux yeux de la majorité.



3.5 Laïcité

- Deux conceptions sur la laïcité s'affrontent au Québec, l'une que nous désignons par fermée (ou stricte) et qui peut être associée à la position républicaine. Une autre désignée par ouverte, qui est plus conforme à la position libérale.
- Quoique les deux reconnaissent l'importance de la neutralité de l'État et de sa séparation de la religion, la compréhension de l'expression du religieux dans l'espace public est différente.



3.6 la laïcité fermée

- L'expression de la religion doit rester de nature privée.
- L'expression de l'appartenance religieuse compromettrait le traitement égal et neutre de l'État et favoriserait le communautarisme.
- La laïcité aurait pour but de protéger la société et ses citoyens des effets pervers de la religion.
- Dans cette perspective, les accommodements raisonnables s'opposent à la laïcité.



3.7 La laïcité ouverte

- La laïcité a pour finalité la liberté de conscience et, par le fait même, de religion de l'individu et l'égalité de respect des ses membres.
- La laïcité a donc pour but de protéger les individus qui souhaitent vivre selon leurs convictions religieuses des pratiques discriminatoires de l'État ou de la société envers eux.
- Dans cette perspective, les accommodements raisonnables sont nécessaires à la laïcité.



4. Définition de l'islamophobie et autres concepts associés



4.1 Définition proposée

- L'islamophobie est un discours qui stigmatise des individus identifiés à la religion musulmane en souhaitant rendre légitime des pratiques discriminatoires et d'exclusion sociale en fonction d'une menace ou d'une incompatibilité perçue entre l'islam et les sociétés occidentales.
- Les modalités peuvent varier en fonction des contextes sociaux, mais le discours islamophobe tend à nier la diversité des pratiques culturelles à l'intérieur des communautés musulmanes ou à exagérer la présence ou l'influence du discours extrémiste en son sein.



4.2 Discrimination

- Définition : « un acte individuel ou collectif de rejet systématique et répété à l'égard d'une personne ou d'un groupe qui a pour effet la perte des droits pour la ou les victimes » (Barrette, Gaudet, Lemay, 1996 cité par Gaudet 2005, p.182)
- Fait donc référence à une manière de traiter injustement des individus en raison d'une assignation identitaire particulière.
 - Il doit y avoir une action qui produit un préjudice envers la personne discriminée.



4.3 Les 14 motifs de discrimination prohibés

- Selon la charte des droits et libertés du Québec :
 - La race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique, l'origine nationale, la condition sociale et le handicap (inclus les moyens pour pallier ce handicap).



4.4 Discrimination et croyance

- La discrimination s'appuie sur un discours qui tente de rendre légitime un traitement différencié en utilisant un critère illicite de distinction (Helly, 2004).
- Est le résultat d'un ensemble de biais cognitifs ou de raisonnements faux qui vise à démontrer le bien-fondé de la croyance, par exemple :
 - Le préjugé : idées préconçues sur un groupe social qui influence les attitudes et les comportements de ceux qui les partagent.
 - Le biais de confirmation : interpréter ou chercher les faits qui confirment nos croyances.
 - Généralisation abusive (biais de représentativité) : attribuer à l'ensemble d'un groupe les faits observés sur des cas particuliers.



4.5 Islam culturel et islam politique

- La confusion entre l'islam culturel et l'islam politique produit un amalgame qui est responsable de cette perception négative de l'islam.
- Malgré la présence de composantes structurantes, les cultures ne sont pas homogènes et statiques, différentes tendances peuvent converger ou s'opposer à l'intérieur d'un même espace culturel.
- L'espace culturel musulman est traversé, à l'instar d'autres groupes culturels, par des courants conservateurs, libéraux, traditionnels ou féministes.



4.6 L'islam politique

- L'islam politique exprime un projet politique qui vise la mise en place d'un « État islamique fondé sur une imposition de la norme loi musulmane (la chari'a) susceptible de porter atteinte aux libertés et aux droits individuels, tout particulièrement ceux des femmes et des opposants politiques, et de menacer la paix régionale ou mondiale » (Burgat, 2007, p. 3).
- Selon Antonius (2008), à la fois un discours de libération (s'affranchir de l'impérialisme occidental) et « un discours de régulation du comportement des autres et d'exclusion de ceux qui refusent de s'y conformer ».



4.7 Éléments à considérer

- Dans le débat actuel, une critique sur le discours et les pratiques intégristes ne pourrait être considérée *de facto* comme une position islamophobe.
- Néanmoins, les questions suivantes peuvent servir de balises pour déterminer si tels discours ou opinions peuvent être interprétés comme une position islamophobe.
 - Est-ce que le discours produit une confusion entre l'islam culturel et politique?
 - Est-ce le discours tend à généraliser à l'ensemble de la communauté musulmane des traits spécifiques associés à des groupes islamistes ou fondamentalistes?
 - Est-ce que le discours tend à rendre acceptable des mesures discriminatoires envers des individus associés à la confession musulmane en raison d'une menace envisagée provenant de l'islam?



4.8 Discrimination et islamophobie

- Une action discriminatoire envers une personne de confession musulmane n'est pas nécessairement motivée par l'islamophobie.
 - Est-ce que le traitement inéquitable envers la personne est justifié par un argument en lien avec la menace de l'islam?
 - L'exemple du code vestimentaire.
- Une action qui cause un préjudice à un individu, mais que cette action est en réaction à une menace factuelle et raisonnablement prévisible ne peut être considérée comme de la discrimination (ou de l'islamophobie) même si cette action cible un individu de confession musulmane.



5. Discussion et exercices

 **Donald Trump Jr.** @realDonaldTrump

This image says it all. Let's end the politically correct agenda that doesn't put America first. #trump2016

If I had a **bowl of skittles** and I told you just **three** would kill you. **Would you take a handful?**

That's our **Syrian refugee** problem.

TRUMP PENCE MAKE AMERICA GREAT AGAIN!

6:41 PM - 18 Sep 2016

